

Ces dernières décennies ce que l'on appelle *les arts de la rue - art urbain* ou encore *la création artistique dans l'espace public* a connu un essor considérable. Mais l'espace public est un lieu d'expression atypique qui élève diverses interrogations d'ordre juridique que le L.I.D.2.M.S, en partenariat avec Lieux publics - Centre national de création en espace public - propose de prendre pour objet d'étude.

L'objectif de la conférence est double. Il s'agira d'abord de présenter le cadre juridique dans lequel s'inscrit la création artistique dans l'espace public et de l'appréhender comme une limite voire un frein à son développement ; puis de s'interroger sur les droits de l'artiste nécessairement mis à l'épreuve par la pratique de l'art dans l'espace public.

En résidence à Lieux publics durant le mois d'avril, le duo d'artistes X/tnt prendra directement part à ces travaux de recherche. Travaillant sur un projet de *Code de déconduite* et questionnant à cette fin les limites du droit dans l'espace public dans plusieurs pays européens, il interviendra durant la conférence, proposera en fin de journée un échange autour de leur démarche et tentera de restituer sous une forme originale les informations juridiques délivrées par les différents intervenants.

L.I.D.2.M.S

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

LID2MS

Faculté de droit et de science politique
3, av. Robert Schuman,
13628 Aix-en-provence, cedex 1
www.Lid2ms.com



LIEUX PUBLICS

Cité des arts de la rue
225 avenue des Aygalades
13015 Marseille
www.lieuxpublics.com

LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC ET LE DROIT

Vendredi 10 avril 2015
à 14h

Conférence organisée par

LID2MS & Lieux publics

Dans le cadre du cycle de conférences Delta

avec la participation de la compagnie **X/tnt.**

PROGRAMME

Accueil des participants

14H00 – 15H00 :

PROPOS INTRODUCTIFS : LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC DANS SON CONTEXTE CULTUREL, SOCIOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Par Pierre SAUVAGEOT, *Directeur de Lieux publics, Centre national de création en espace public de Marseille ; membre de la MNACEP.*

Et Valérie MICHEL-FAURE, *Professeur d'histoire de l'art, Ecole des beaux-Arts de TOULON.*

15H00 – 16H30 :

LES LIMITES LEGALES A LA CREATION ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

Par Sébastien CACIOPPO, *Doctorant contractuel, L.I.D.2.M.S.*

Par Frédéric LAURIE, *Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, AMU - Avocat au barreau d'Aix-en-Provence.*

Par Tiffanie TABEAU, *Docteur en droit, L.I.D.2.MS.*

Pause

PROGRAMME

16H50 – 18H00 :

LES DROITS RECONNUS AUX ARTISTES A L'EPREUVE DE LA CREATION ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

Les droits sociaux de l'artiste pratiquant en milieu urbain : rémunération du travail, statut social et sécurité de l'artiste.

Par Alexandra TOUBOUL, *Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, AMU.*

La création artistique dans l'espace public en tant qu'objet de protection du droit de la propriété intellectuelle

Par Philippe MOURON, *Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, AMU.*

Conclusion

18H30

Sortie de résidence X/tnt : rencontre autour de la création du Code de la déconduite

Par X/tnt en résidence à Lieux publics du 7 au 16 avril 2015.

<http://xtnt.org/code-de-la-deconduite.html>